

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONTAIGU DU 22/06/2021

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Didier BOUTIN	<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR AVIS

- **Approbation d'une convention avec l'agence de services aux collectivités locales de la Vendée pour une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet du pôle du Prieuré**

La ville de Montaignu-Vendée souhaite regrouper plusieurs équipements publics sur le site du Prieuré, situé à proximité des écoles publiques et privées ainsi que du pôle sportif de Saint-Georges-de-Montaignu :

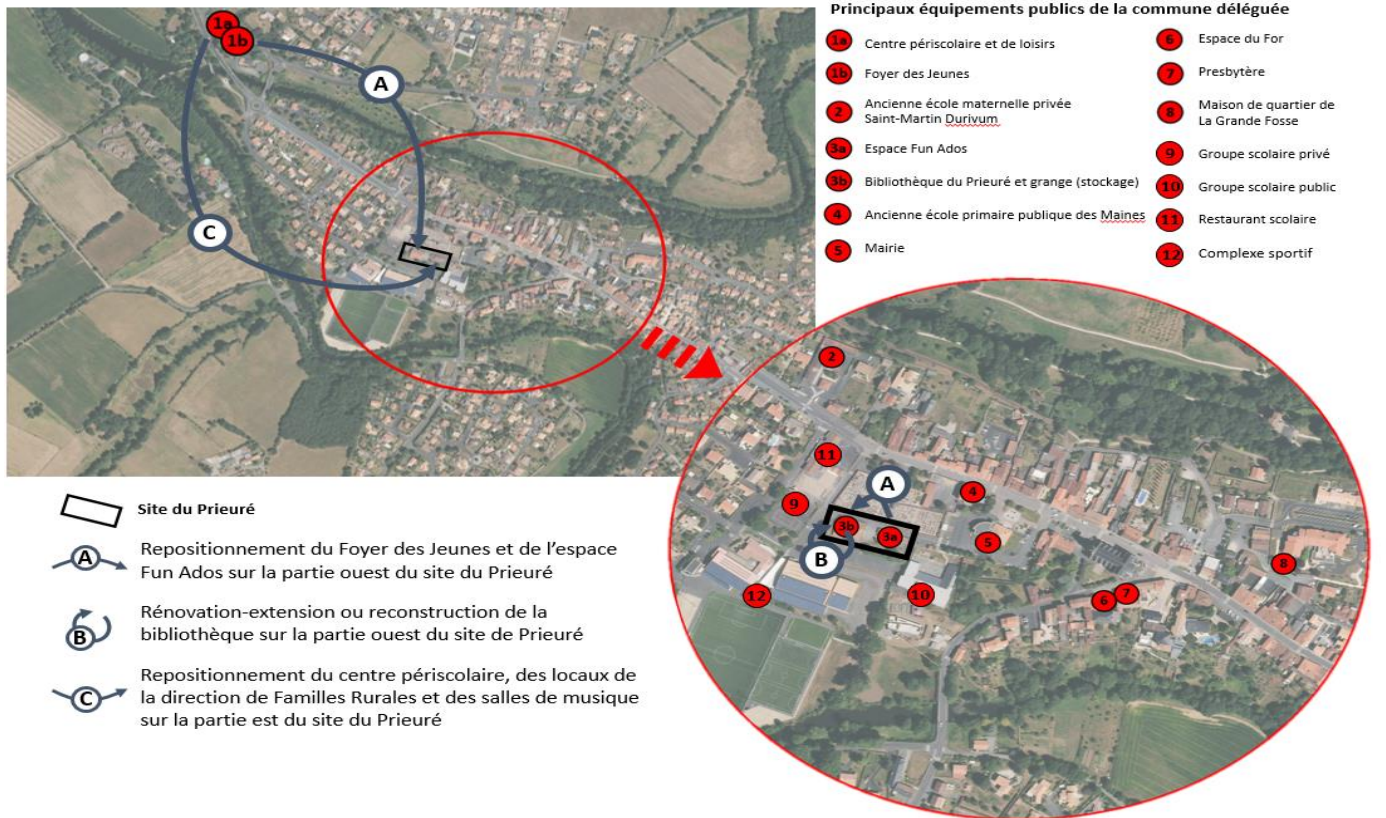
- Le centre périscolaire, les salles de musique et les bureaux de la direction de Familles Rurales, actuellement situés à l'espace des Deux Rives en sortie Nord-Ouest du bourg ;
- Le Foyer des Jeunes, occupant actuellement une maison attenante à l'espace des Deux Rives ;
- La bibliothèque du Prieuré et l'espace Fun Ados (accueil des 11-14 ans), déjà sur site mais dans des bâtiments sous-occupés et nécessitant des travaux.

L'objectif est de réunir les équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse sur un site en centre bourg, à la circulation apaisée, afin de mutualiser les usages (parkings, salles) et faciliter les déplacements.

Compte tenu de la complexité du projet, la ville souhaite recourir à l'expertise de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de la Vendée (ASCLV), afin d'affiner le programme et le budget prévisionnel et de l'accompagner dans la procédure de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de cette opération.

Le montant de la mission de l'Agence Services aux collectivités locales de la Vendée s'élève à 10 150,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme et à 11 850,00 € HT pour le choix du maître d'œuvre, soit un total de 22 000 € HT.

## Stratégie de repositionnement des bâtiments publics de Saint-Georges-de-Montaigu



Le conseil municipal sera invité à donner son avis sur le lancement du projet de réhabilitation et d'extension du pôle du Prieuré, à approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes sur l'opération 8008 – Etudes Habitat – réaffectation bâtiment du budget principal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

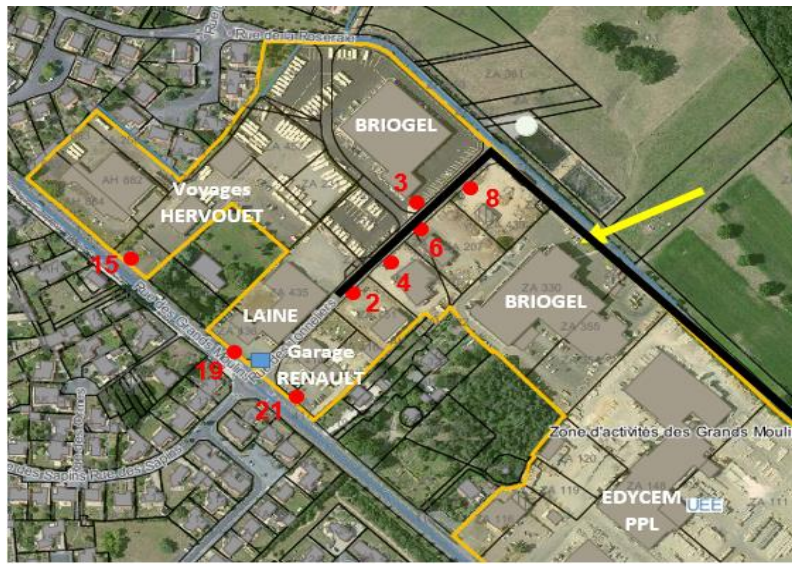
à l'unanimité

OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

### ▪ Dénomination de la voie – ZA des Grands Moulins

Dans le cadre du développement de la ZA des Grands Moulins à Saint Georges de Montaigu, il sera proposé au conseil municipal d'approuver la proposition de dénomination de la voie nouvellement créée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette décision.



Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

### ▪ Désaffectation et déclassement à la Daunière

Monsieur Antoine FRAPREAU et Madame Juliette ROBIN souhaitent acquérir une partie du domaine public d'une surface d'environ 10m<sup>2</sup> située à l'avant de la propriété qu'ils viennent d'acheter à La Daunière – Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu.

Il conviendra donc de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.



Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

### ▪ Cession foncière à la Daunière

Le conseil municipal sera invité à décider de la cession de ce bien issu du domaine public, situé à la Daunière, d'une contenance d'environ 10 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 7,00 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des Domaines en date du 5 février 2021.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

### POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

### ▪ Convention SyDEV – Ajout de deux points lumineux rond-point et Abris-bus du Bois Sénary

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°L.EC.146.21.001 se rapportant à des travaux d'éclairage public comprenant l'ajout de 2 points lumineux pour sécuriser le nouveau rond-point et l'arrêt de bus du Bois Sénary, sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	9 186,00	11 023,00	9186,00	70,00 %	6 430,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>6 430,00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

*Le conseil communal prend note de ces informations*

Observations éventuelles

## ▪ Convention SyDEV – Travaux d’extension de l’éclairage public – Rue Saint Martin

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°L.EC.146.20.006 se rapportant à des travaux d’extension de l’éclairage public, rue Saint Martin, de l’église à la sortie du bourg direction les Brouzils, sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu. Cela comprend le remplacement de toutes les lanternes existantes par des lanternes à LED (faible consommation).

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	33 151,00	39 781,00	33 151,00	70,00 %	23 206,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>23 206,00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

*Le conseil communal prend note de ces informations*

**Observations éventuelles**

### DATES A RETENIR

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
<b>Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée</b>	Mardi 29 juin 2021	<b>19h30</b>
<b>Conseils délégués</b>	Mardi 21 septembre 2021	19h30
<b>Conseil municipal</b>	Mardi 29 septembre 2021	19h30

### Informations diverses :

- Autocross : 17-18 juillet 2021
- Electroclub : 31 juillet 2021
- Annulation du super motocross
- CME : 1<sup>ers</sup> secours – 1<sup>ère</sup> session